ATELIER NATIONAL BD TOPAGE®

Mise en place du référentiel unique d'appui réglementaire issu de la cartographie des cours d'eau en Loire-Atlantique

Sylvain Griveau
Service Eau Environnement
DDTM Loire-Atlantique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

IGN
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

PRÉSENTATION

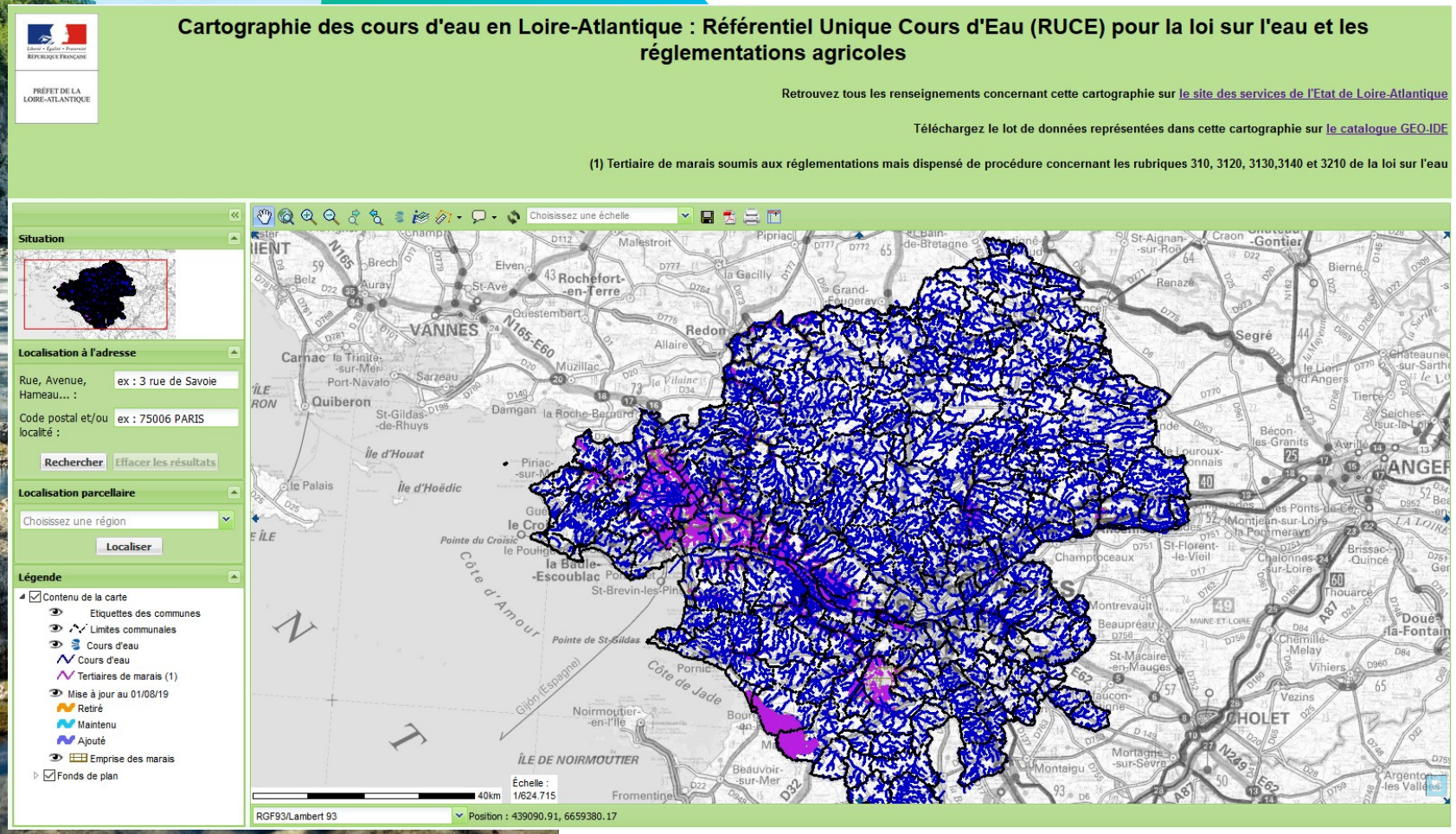

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/522/cours_eau_044.map

STRATÉGIE MISE EN ŒUVRE DE LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU EN LOIRE ATLANTIQUE

- Commande issue de l'instruction ministérielle du 3 juin 2015

- Constitution d'une première cartographie reprenant les inventaires réalisés par 2 des SAGEs couvrant 75 % du territoire départemental et publication en juin 2016 et janvier 2017.
- Non-intégration du tertiaire de marais (étiers) due à une dispense de procédure pour la réalisation de certains travaux sur ces linéaires.
- Réalisation d'un travail de cartographie en régie sur les 25 % du territoire non-couvert.
- Protocole de demande d'expertise pour correction éventuelle avec formulaire de demande en ligne sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique.

LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU EN RÉGIE

- **Cartographie progressive par sous bassins versants**

- **Comité de pilotage :** élus locaux, agriculteurs, représentants propriétaires, structures de BV, DDT(M) limitrophes

Groupe technique pour les expertises terrain : Animation DDTM+Chambre d'agriculture, OFB, Cellule animation SAGE, structure de BV compétente, EPCI

- Une méthodologie en deux temps :
  - Un travail géographique et géomatique préalable (analyse de données et photo-interprétation)
  - Une approche physique en phase d'expertise terrain s'appuyant sur la définition du CE → validation des trois critères cumulatifs avec recours aux indices complémentaires si les critères ne permettent pas de statuer directement (caractères physiques et naturels du linéaire et fonctionnement du système d'alimentation par une source).

LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU EN RÉGIE

Travail géomatique préalable:

- Mobilisation des référentiels (couche hydro BD_Topo, BD_carthage, RGE Alti, SCAN 25, BD_Ortho de différents millésimes...)
- Mobilisation de données existantes sur le territoire pour compléter les informations disponibles (inventaires partiels, données AFB, collectivités, etc.)
- Proposition de pré-classement par compilation des données, analyse notamment par photo-interprétation, analyse des potentiels d'écoulement, interrogation de certains experts, etc.
- **Expertise terrain :**
- Expertise des linéaires dont le pré-classement n'est pas conclusif.

Exemple du bassin de Haute Perche :
Origine de la donnée mobilisée pour le travail de pré-classement

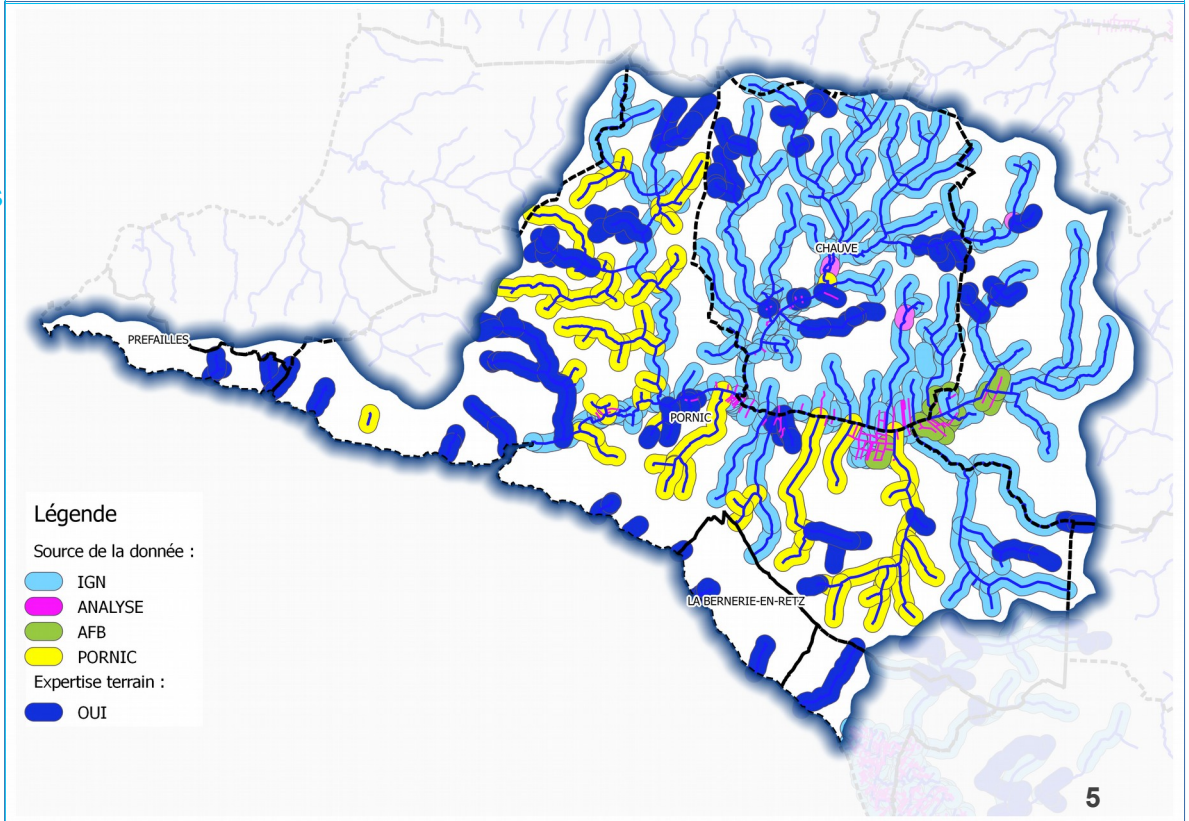

DE LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU AU RUCE

- But premier : répondre à la commande d'un référentiel Loi sur l'eau
- Forte demande du monde agricole pour un seul référentiel d'appui réglementaire
- Fragilité des procédures, y compris sur les rubriques autres que celles concernées par les dispenses sur le réseau tertiaire de marais → Ajout du tertiaire de marais à la cartographie des cours d'eau dès le 1er novembre 2018
- Tout le réseau hydrographique (CE et Tertiaire) est soumis à la Loi sur l'eau et plus généralement au code de l'environnement (hors dispenses liées à l'interprétations de certains rubriques de la LSE)
- Évolution des réglementations agricoles et conditionnalité des aides PAC à partir de Juin 2017
- RUCE depuis le 2 mars 2019 (dès la prise en compte dans arrêté ministériel BCAE).
- Abandon total de la carte IGN au 1/25 000.
- Données en libre téléchargement et également mobilisées dans IsisTelepac.
- Ajustements par traitement des demandes d'expertise. Protocole de traitement de la remontée en masse du monde agricole avec méthode équivalente à la cartographie en régie.
- Mise en place d'une périodicité de la mise à jour annuelle en cohérence avec la saisonnalité des cultures fixée au 1er août.

CONCLUSION

- **Le RUCE en quelques chiffres :**
- 12 600 km cumulés dont 3 000 km de tertiaires de marais
- 3 500 km cartographiés en régie dont 360 km expertisés sur le terrain
- 32 km expertisés suite à auto-saisine ou demandes individuelles d'expertise
- 555 km cumulés de remontées de doutes du monde agricole analysés dont 175 km maintenus, 63 km reclassés en fossés, 35 km à traiter et 282 km à expertiser (dont 78 km déjà expertisés).
- 470 km cumulés expertisés pour l'instant. Environ 700 km au 1er août 2020 (mise à jour annuelle).
- **Points faibles :**
- Qualité à améliorer, notamment topologie. Stabilisation des données attributaires
- Pour l'instant : utilisation d'une donnée simple pour consultation cartographique en visualisation → évolution vers donnée structurée pour utilisation géomatique.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

IGN
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ